



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 18/2022 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour
l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère
Vevey - La Tour-de-Peilz**

Séances :

Commission ad hoc	Lundi 20 juin 2022 à 18h30	Salle 6 l'Hôtel de Ville
Commission des finances	Mercredi 8 juin 2022 à 18h15	Salle du Conseil communal
Commission de l'environnement et de l'énergie	Jeudi 9 juin 2022 à 18h30	Salle du SDIS

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DU PRÉAVIS	4
2. INTRODUCTION.....	4
3. PASSERELLE D'ACCÈS À LA DIGUE ET AU DÉBARCADÈRE	5
3.1 COUT DES TRAVAUX	8
3.2 CALENDRIER.....	8
4. ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS DU PORT DE PLAISANCE	9
4.1 PONTONS	9
4.2 INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE	10
4.3 ECLAIRAGE DES CHEMINS D'ACCES	10
4.4 INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	12
4.5 EMBARCATION DE MAINTENANCE DES PORTS	12
4.6 ECLAIRAGE PUBLIC HISTORIQUE.....	12
4.7 TRAVAUX D'ENTRETIEN CONNEXES.....	13
4.8 COUT DES TRAVAUX	14
4.9 CALENDRIER.....	14
5. ASPECTS FINANCIERS.....	14
5.1 MONTANT TOTAL DU PREAVIS	14
5.2 PLAN DES INVESTISSEMENTS	14
5.3 FINANCEMENT	15
5.4 AMORTISSEMENT	15
6. CONCLUSIONS.....	16

LEXIQUE

DGE	:	Direction générale de l'environnement
LEaux	:	Loi fédérale sur la protection des eaux
LMP-VD	:	Loi sur les marchés publics
MP	:	Marchés publics
OEaux	:	Ordonnance sur la protection des eaux
RLMP-VD	:	Règlement d'application de la loi sur les marchés publics
SIA 190	:	Société suisse des ingénieurs et des architectes ; la norme 190 correspond aux collecteurs, ouvrages types, ouvrages spéciaux
SIGE	:	Service intercommunal de gestion
LPNMS	:	Loi sur la protection de la nature des monuments et des sites

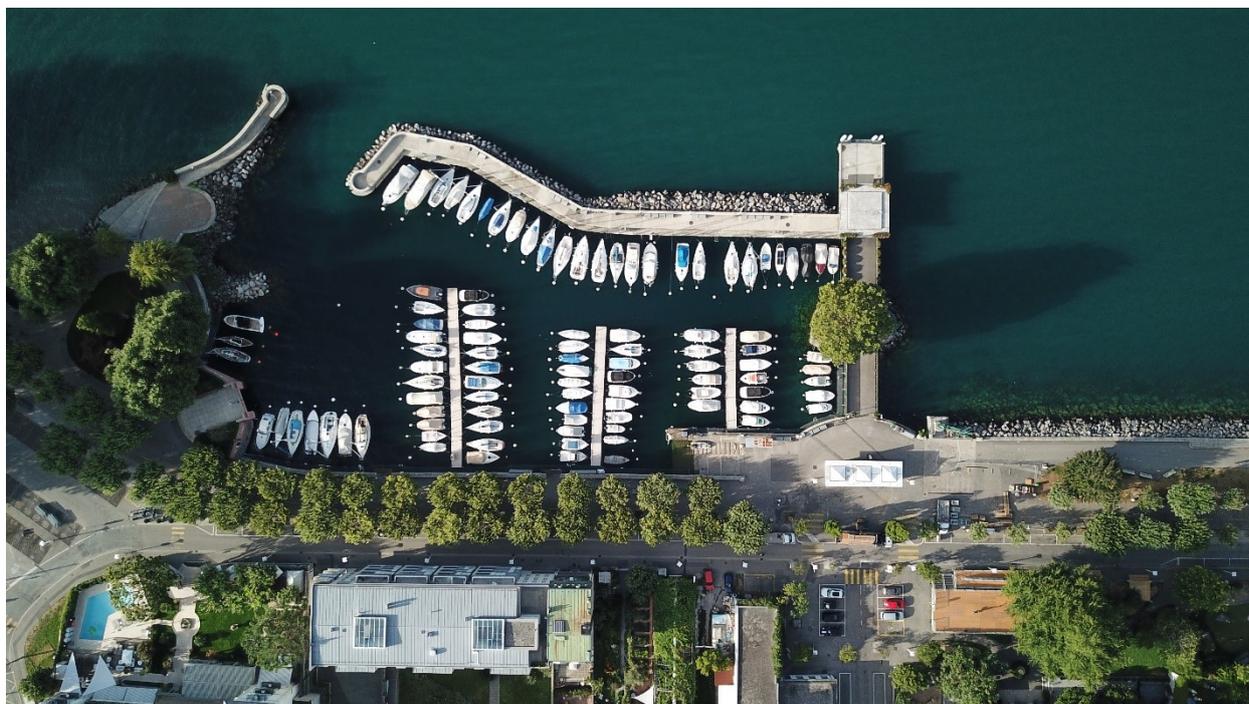
Vevey, le 23 mai 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 1'605'000.- TTC pour financer les travaux d'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey – La Tour-de-Peilz.

Ces travaux consisteront à remplacer les pontons existants qui sont arrivés en fin de vie, mettre aux normes toute l'installation électrique y compris la modernisation de l'éclairage du port, équiper le garde-ports de Vevey d'une embarcation de maintenance et réhabiliter l'accès au débarcadère qui a dû être remplacé en urgence par une passerelle provisoire au début du printemps 2022.

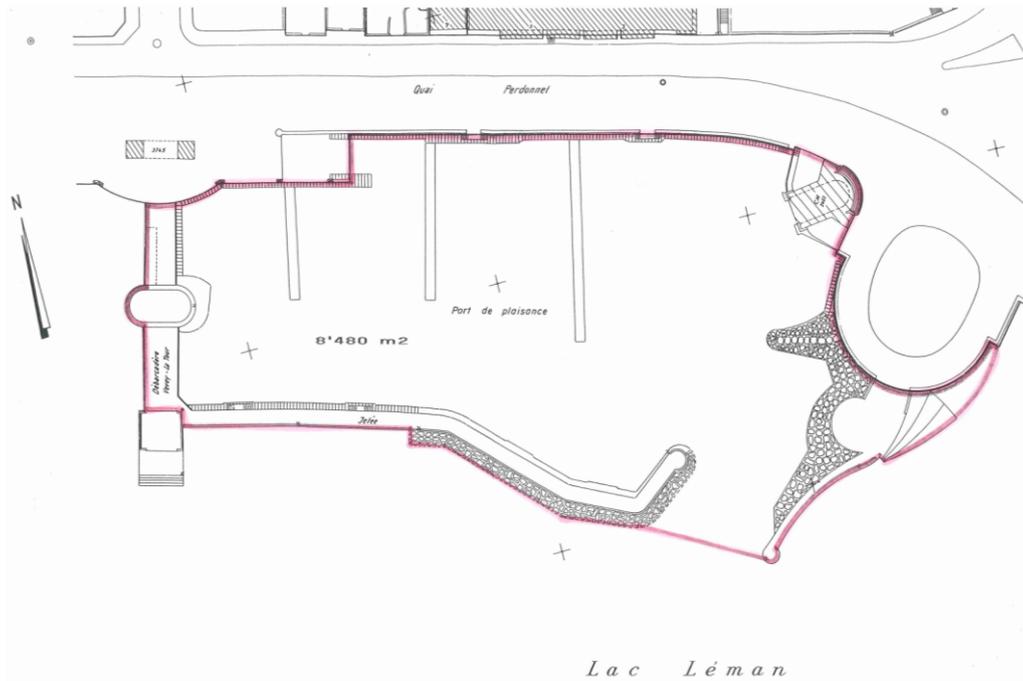


Vue du Port de Plaisance

2. Introduction

Si les premières installations portuaires de Vevey datent de 1901 devant le Quai Sina, la Ville de Vevey jouit d'un acte de concession pour usage d'eau délivré par le canton de Vaud depuis le 23 février 1932. Cette concession de 8'480 m² comprend notamment la passerelle d'accès au débarcadère, les jetées Sud et Est, les pontons et l'entrée du port.

Cette concession renouvelée le 6 décembre 2001 par le Service des eaux du canton de Vaud pour une durée de 50 ans autorise la commune de Vevey à faire usage des eaux du domaine public cantonal du lac Léman tout en la chargeant de la sécurité des installations portuaires.



Concession du port de Vevey établit sur la base des données cadastrales (plan du 28 septembre 2001)

En février 2010, Vevey a enregistré le passage de la tempête Xynthia qui a provoqué des dégâts sur ses rives. Une reconstruction totale des éléments de la digue Sud a été effectuée en 2011 afin de garantir la sécurité des usagers et de leurs biens vis-à-vis des prochaines tempêtes.

Une décennie plus tard, c'est au tour des installations portuaires devenues vétustes d'être remises au niveau sécuritaire pour l'ensemble des usagers du port. Ces installations comprennent notamment les pontons d'amarrages, les installations électriques ainsi que l'éclairage du port, l'alimentation en eau potable, etc.

Par ailleurs, dans le cadre du préavis concernant le diagnostic des ouvrages d'art – étape 1, adopté par le Conseil communal lors de la séance du 5 février 2020, l'inspection de la passerelle d'accès a révélé une sécurité insuffisante qui, après des études spécifiques et approfondies, a nécessité son remplacement en urgence en avril 2022. La réhabilitation de l'infrastructure de cette passerelle est donc nécessaire afin de la remettre en lieu et place du pont d'accès provisoire posé en urgence.

3. Passerelle d'accès à la digue et au débarcadère

La passerelle d'accès en acier mixte acier-béton a été mise en place par l'entreprise Losinger en 1933. Cette passerelle, conçue par le célèbre ingénieur Suisse Robert Maillard, était elle-même issue d'un circuit de récupération de l'époque et avait servi jusqu'alors au cheminement de la ligne de chemin de fer du Tonkin (St-Gingolph–Bouveret–Monthey–St-Maurice).

L'ouvrage est classé en note 3 sur 7 (1 étant la plus haute) au recensement architectural du canton de Vaud réalisé par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Il fait également partie du périmètre ISOS des Rives du lac avec promenades publics et objectif de sauvegarde de code « a ». Cette catégorie d'inventaire indique qu'il s'agit d'une partie indispensable du site construit. C'est donc un objet intéressant au niveau communal et méritant d'être conservé. Un tel objet est placé sous la protection générale des monuments historiques et des antiquités selon la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS, art. 46 et suivants). Des modifications peuvent y être envisagées, pour autant que les qualités qui ont justifié sa note n'en soient pas altérées selon la définition du canton de Vaud. La DGIP cantonale nous a ainsi confirmé qu'une rénovation favorisant la réparation des éléments existants est fortement recommandée.



La passerelle du débarcadère et le glacis en 1933

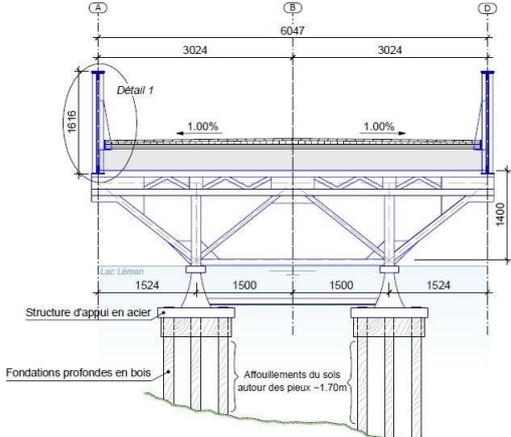


La passerelle du débarcadère issue des éléments de récupération de la ligne de chemin de fer du Tonkin

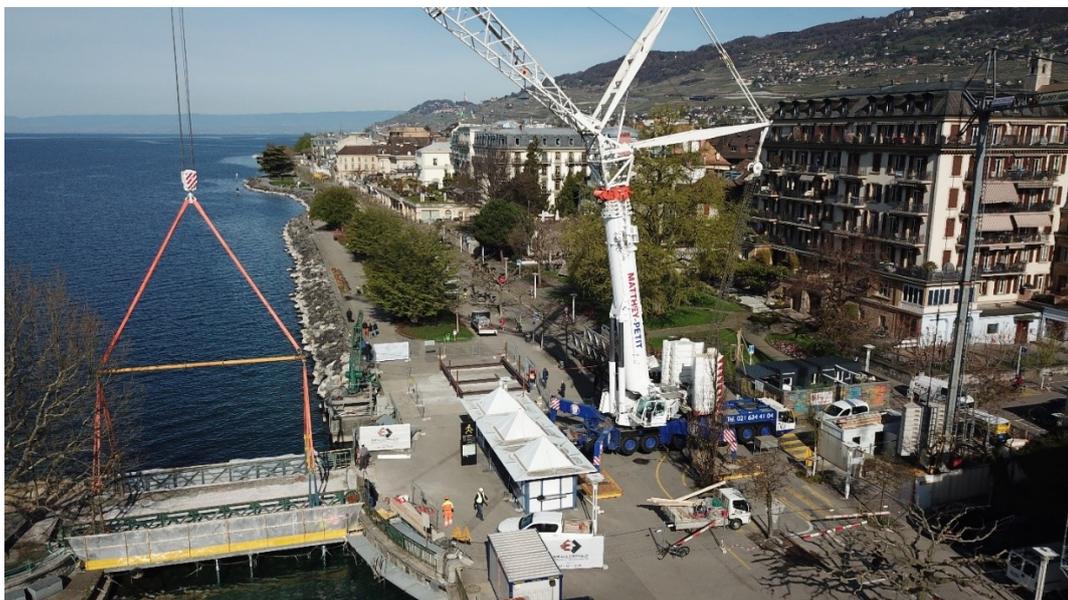
Les dernières inspections de l'ouvrage ont mis en évidence des fortes dégradations de la superstructure sous forme de corrosion nécessitant un traitement. Mais c'est surtout l'état très alarmant des fondations sur pieux en bois plantés dans le fond du lac qui a nécessité un remplacement en urgence par une passerelle provisoire.

De plus, l'inspection lacustre réalisée par un scaphandrier autonome a mis en évidence un affouillement des piles sur plus d'1.70 m et surtout une forte diminution de section mettant en défaut la sécurité structurelle de l'ouvrage.

Selon les différentes vérifications et calculs effectués, la sécurité de la passerelle n'est plus garantie pour les utilisateurs. Ceci a eu nécessité de lancer des travaux de remplacement en urgence.

 <p>The drawing shows a cross-section of a steel support structure. It features a central horizontal beam with a 1.00% slope on both sides. The total width is 6047 units, with 3024 units on each side. The height of the structure is 1400 units. The base consists of two wooden pile foundations, each 1524 units wide and 1500 units apart. A detail of the beam is shown with a diameter of 1616 units. Labels include 'Structure d'appui en acier', 'Fondations profondes en bois', and 'Attoulements du sols autour des pieux -1.70m'.</p>	
<p><i>Schéma des appuis actuels</i></p>	<p><i>Fondations actuelles sur pieux en bois</i></p>
	
<p><i>Etat actuel de la structure métallique</i></p>	<p><i>Etat actuel de la structure métallique</i></p>

En premier lieu, le ponton d'amarrage fixé à cette passerelle a été désolidarisé et appuyé sur huit nouveaux pieux mis en place dans le lac. S'en est suivi l'hydrodémolition du revêtement en béton de la passerelle, la désolidarisation de la passerelle de ces appuis et son déplacement sur le quai au moyen d'une imposante autogreue. Cette manœuvre a eu lieu durant la journée du 11 avril 2022.



Intervention du 11 avril 2022

La suite prévue des travaux consiste à battre des nouveaux pieux dans le lac et à reconstruire des culées solides en béton armé.

Afin de conserver son aspect original en récupérant les éléments en bon état, la passerelle sera entièrement sablée en usine¹, traitée contre la corrosion et repeinte. Nonobstant le caractère de durabilité d'une telle réhabilitation et de conservation du patrimoine historique, les récentes augmentations du prix et les difficultés d'approvisionnement des matières premières justifient pleinement la conservation de la structure originale. Elle sera ensuite remise en place et revêtue d'une nouvelle dalle pour le passage des différents utilisateurs du port et du débarcadère.

3.1 Coût des travaux

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), des appels d'offres sur invitation ont été lancés, que ce soit pour le remplacement provisoire de la passerelle, les fondations ou les traitements des aciers. Les adjudications seront prononcées sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent préavis.

Le coût total du remplacement de la passerelle s'élève à Fr. 834'000.- et est présenté en détail ci-dessous. Celui-ci a été calculé sur la base du crédit d'investissement octroyé pour les travaux d'installation de la passerelle provisoire, des rentrées de soumission de la partie génie civil et des fondations ainsi que d'une estimation des travaux de serrurerie pour la structure métallique.

Travaux de génie civil

Travaux de remplacement de la passerelle	Fr.	244'000.- ²
Mise en place de culée sur pieux et nouvelle passerelle (soumission)	Fr.	250'000.-
Travaux de serrurerie (devis)	Fr.	300'000.-
Divers et imprévus (env. 5%)	Fr.	40'000.-
Total TTC	Fr.	834'000.-

Honoraires

Ingénieur civil phase 1 (avant-projet, appel d'offres)	Fr.	15'000.-
Ingénieur civil phase 2 (projet, exécution)	Fr.	67'000.-
Géotechnique	Fr.	9'000.-
Total TTC	Fr.	91'000.-

TOTAL travaux et honoraires TTC **Fr. 925'000.-**

3.2 Calendrier

Réalisés en urgence, les travaux de remplacement de la structure existante par une passerelle provisoire ont eu lieu en avril 2022.

Le traitement de la passerelle en atelier se fera durant le second semestre 2022. Quant aux travaux de remise en place de la passerelle historique, ils auront lieu durant la période touristique creuse, à savoir dans le courant de l'hiver 2022-2023. Le but étant de mettre en fonction ce nouvel aménagement pour la période de Pâques 2023 correspondant au démarrage de l'horaire estivale de la CGN.

¹ Contrairement à ce qui a été communiqué au Conseil communal le 17 mars 2022, ces travaux de maintenance auront lieu en usine et non sur le quai. Lors des travaux de remplacement de la passerelle réalisés en urgence, il s'est avéré que les surcoûts de traitement de la passerelle dû au traitement des eaux et à la protection des quais étaient compensés par le transport de la passerelle en usine. Par ailleurs et tout en respectant l'enveloppe budgétaire annoncé à 244'000 CHF, nous avons ainsi pu rendre l'espace public devant le port pour la période estivale et ainsi éviter les diverses nuisances des travaux projetés pour les riverains et les promeneurs.

² Le montant de Fr. 244'000.- concernant les différents travaux d'urgence nécessaires au remplacement provisoire de la passerelle d'accès au débarcadère de Vevey - La Tour-de-Peilz a déjà été engagé selon la communication déposée à la séance du Conseil communal du 17 mars 2022.

Comme il est de coutume pour ce type de réalisation, les riverains, les utilisateurs et toutes les personnes qui seront impactés dans le cadre de ces travaux seront avertis personnellement et par un affichage d'informations apposés aux endroits stratégiques. En cas de chantiers à proximité, les travaux seront coordonnés. Si un usage doit être modifié, les parties concernées seront impliquées dans la recherche de solutions.

4. Ensemble des équipements du port de plaisance

Les pontons actuels du port de Plaisance datent des années 1990 et la durée de vie standard d'un ponton flottant de ce type est estimée à environ 25 ans. Ils ont déjà été réparés de façon provisoire en 2010 et 2020. Les hautes eaux du Lac Léman survenues en 2021 (niveau d'alarme de 3 sur 4) ont détérioré les réparations réalisées ces dernières années. Le remplacement de ces pontons flottants s'inscrit dans un plan d'entretien régulier du port et succède logiquement aux remplacements des chaînes mères et secondaires d'amarrage réalisés entre 2020 et 2022 afin de garantir la sécurité des usagers.

Au niveau électrique, il s'avère indispensable de procéder à la rénovation des installations, non seulement pour une mise aux normes mais également pour des impératifs de sécurisation des utilisateurs. Dans ce même sens et tenant compte des nouvelles recommandations de la Confédération concernant la pollution lumineuse, les installations d'éclairage du port seront modernisées afin de correspondre aux normes actuelles. Ainsi, l'impact visuel et environnemental de l'éclairage actuel du port de Plaisance sera fortement réduit et cela aura un effet positif sur la pollution lumineuse.

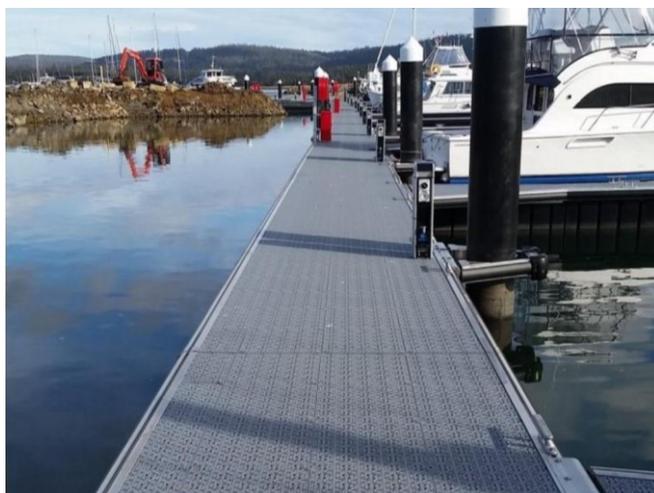
D'autres travaux, détaillés dans les chapitres suivants, sont prévus dans le cadre de ce projet global d'entretien du port de Plaisance. Certains sont indispensables à la sécurité des utilisateurs et d'autres sont des opportunités afin d'améliorer l'offre et la qualité des prestations.

4.1 Pontons

Après plusieurs réparations au niveau des caillebotis et des articulations, nous proposons de les remplacer par un modèle plus moderne et plus adapté aux variations du niveau du Lac. Les pontons choisis seront uniformisés et dotés d'un seul caillebotis par unité, permettant ainsi un remplacement plus aisé de ses éléments dans le temps.

Les articulations seront cette fois-ci dotées de deux axes sur la largeur, permettant plus de souplesse. Les pontons seront munis de rampes auto-adaptables de manière à absorber les variations du niveau du lac. Un plus grand débattement a également été choisi afin de pallier les futures importantes montées des eaux du Léman.

Le modèle de pontons choisi équipe déjà plusieurs ports de Suisse romande et apporte pleine satisfaction à leur exploitant (Lausanne, Rolle, Landeron, Paudex, etc.).



Exemple de ponton flottant équipant différents ports de Suisse Romande

4.2 Installations de distribution électrique

L'ensemble des installations électriques du port de Plaisance est vétuste. Ces installations sont devenues dangereuses pour les utilisateurs du port et ne correspondent plus aux nouvelles normes mise en fonction le 1^{er} mars 2019. Pour ce type d'utilisation, ces dernières obligent la mise en place de connecteurs étanches à la poussière et aux jets d'eau (IP55). La nouvelle norme IP55 doit être appliquée à partir du 1^{er} mars 2022 et, de plus, les anciennes prises ne seront plus disponibles à partir du 1^{er} janvier 2025.

Pour ce faire, nous avons mandaté un concepteur lumière (Carré Mambo) afin d'intégrer les équipements électriques à destination des utilisateurs et les éléments d'éclairage, dans un seul support. La proposition consiste en un profilé de base rectangulaire prévu pour recevoir, latéralement, les nouvelles prises IP55 selon la norme SN441011 précitée. La face avant intègre un tableau avec coupe-circuit FI pour chaque prise permettant de conserver l'alimentation indépendante sur chaque sortie.

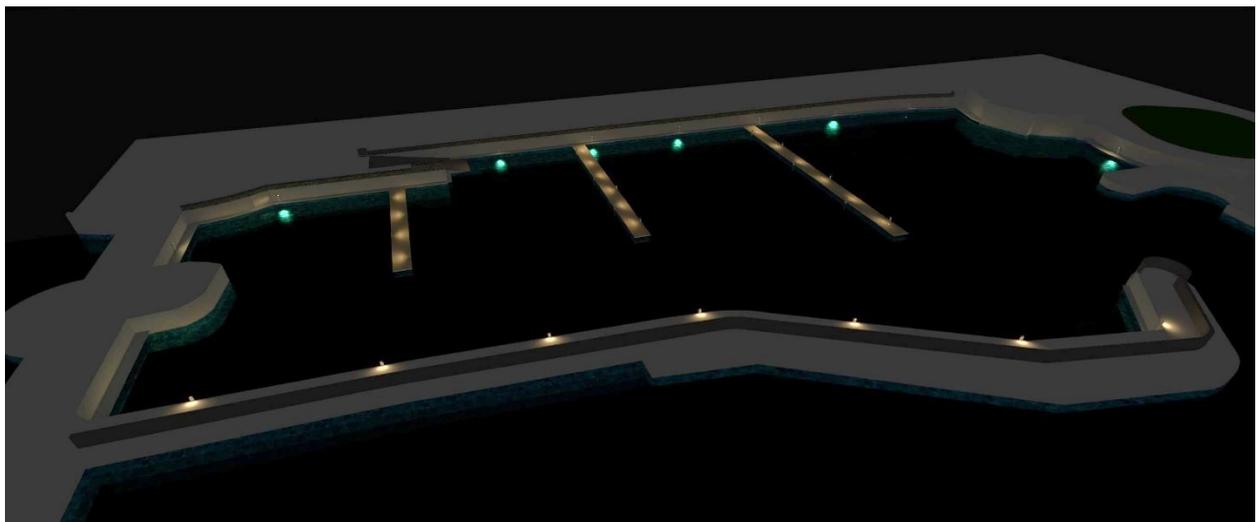
Ces supports électriques seront, en principe, équipés en prises de 20 ampères pour fournir une intensité suffisante à la recharge des batteries des bateaux. Aux quatre places visiteurs, deux prises seront alimentées en 32 ampères permettant la recharge d'éventuels bateaux à assistance électrique.

4.3 Eclairage des chemins d'accès

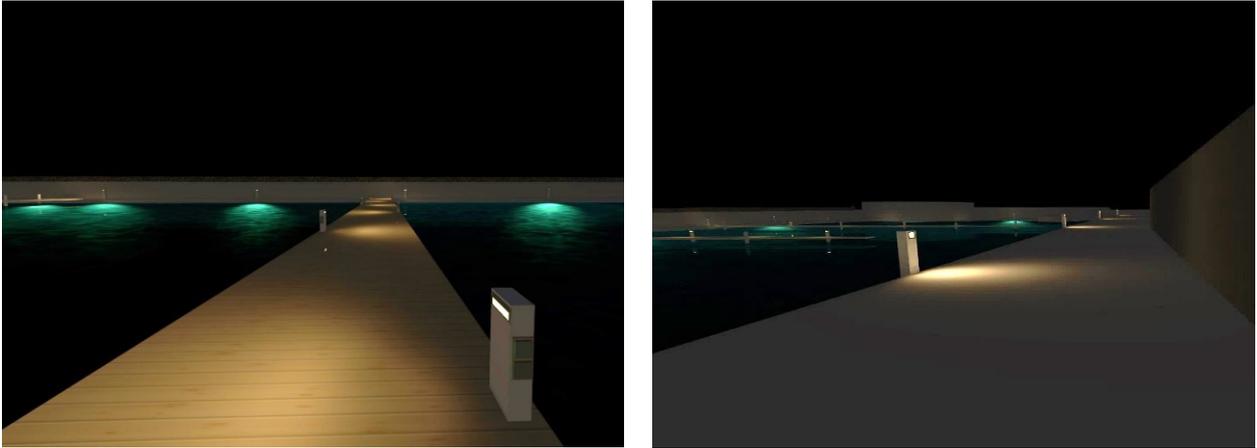
Les éléments d'éclairage sont rapportés en partie supérieure permettant la maîtrise maximale de la diffusion de la lumière et l'absence d'éblouissement.

Le port est actuellement déjà équipé en luminaire LED retrofit dont la source lumineuse se situe à environ 4.50m de hauteur par rapport aux zones d'accès. Le nouvel éclairage a été étudié avec des points lumineux plus nombreux et une puissance nettement plus faible. L'éclairage aura pour but premier de servir de guidage aux utilisateurs du port en éclairant uniquement les zones de passage. Cela permettra de diminuer fortement la pollution lumineuse, autant aérienne qu'aquatique.

Le projet prévoit l'extinction complète de cet éclairage durant une période de la nuit (par ex. de 0h à 5h). Une phase de test sera mise en place afin de déterminer les éventuels problèmes sécuritaires qui pourraient découler de cette extinction.



Exemple de rendu lumineux



Exemples de rendu lumineux

Consommation et économie de l'éclairage

Actuellement l'éclairage du port est équipé de 10 luminaires LED retrofit de 36 W chacun. La puissance installée est ainsi de 360 W pour une consommation d'environ 1'500 kWh/an.

Le nouvel éclairage de guidage se fera au moyen de 32 points lumineux de 8 W. La nouvelle puissance installée sera légèrement inférieure : 260 W. La consommation annuelle est ainsi estimée à environ 1'100 kWh/an. La consommation annuelle sera légèrement diminuée d'environ 25% par rapport à l'état existant. L'économie annuelle de GES se chiffre seulement à un peu plus de **4 kg CO2-eq.**

Pour des questions techniques, la gestion dynamique de cet éclairage serait difficilement programmable puisqu'il ne s'agit pas d'une rue linéaire et qu'il faudrait autant détecter les utilisateurs à pied que les bateaux entrant dans le port. Une extinction totale de cet éclairage durant une partie de la nuit sera testée sur une période initiale. Ce test permettra de définir le bienfondé de cette mesure au niveau fonctionnel et sécuritaire.

Pollution lumineuse

Le projet est compatible avec les Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses éditées en octobre 2021 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Les principes de la limitation des émissions lumineuses du plan en 7 points ont été pris en compte :

- 1) Nécessité : il est nécessaire d'éclairer les zones de passages pour les différents utilisateurs du port et les bateaux comme précité.
- 2) Intensité : cet éclairage n'étant pas de l'éclairage public, il n'y a aucune intensité minimale obligatoire. L'intensité a ainsi été étudiée au plus faible.
- 3) Spectre lumineux / couleur de la lumière : comme la source lumineuse sera située proche d'un milieu naturel (lac) une couleur plus chaude sera utilisée (2'700 K) permettant une forte limitation de la lumière bleue impactant la biodiversité.
- 4) Choix et positionnement des lampes : les sources lumineuses sont placées au plus proche du sol ($H < 80$ cm) et servent principalement de guidage.
- 5) Orientation de l'éclairage : l'éclairage se fait du haut vers le bas. Une optique elliptique permet d'éclairer principalement les zones piétonnes. Les têtes choisies disposent d'un verre plat ce qui permet de n'avoir aucune pollution lumineuse inutile de diffusion (effet boule de lumière).
- 6) Gestion dans le temps / système de commande : pour des questions techniques, il n'est pas possible de mettre en place un système de détection. Une phase test d'extinction sur une période nocturne sera réalisée pour déterminer sa pertinence.
- 7) Écrans protecteurs : étant donné la faible hauteur d'installation, aucun écran de protection additionnel n'est nécessaire.

Concept directeur de l'éclairage public

Bien qu'il ne s'agisse pas d'éclairage public à proprement parler, ce projet correspond aux objectifs d'économie d'énergie, de diminution de la pollution lumineuse, de respect de la biodiversité détaillés et de définition d'identités nocturnes définis dans le cahier des charges du mandat pour l'établissement d'un concept directeur pour l'éclairage public.

Financement par le FEDD

Le subventionnement par le Fonds communal pour l'énergie et le développement durable (FEDD) est possible uniquement pour l'éclairage public. Dans ce cas précis, il s'agit d'un éclairage pour les utilisateurs et ce dernier n'est pas considéré comme un éclairage dit public. De plus, les faibles économies engendrées ne justifieraient pas une demande de financement.

4.4 Installations de distribution d'eau potable

Aux besoins en éclairage et en énergie, se rajoute le besoin en eau qui est actuellement solidaire des bases des potelets de prises électriques.

Le réseau d'eau sera également rénové et le nombre de points de distribution adaptés aux besoins actuels et futurs. Des canalisations équiperont chacun des nouveaux pontons. L'ensemble du réseau de distribution de l'eau sera ainsi renouvelé.

4.5 Embarcation de maintenance des ports

L'embarcation de maintenance des ports de Vevey (port de Plaisance, port Eiffel et port de la Pichette) n'est plus aux normes actuelles de travail. Sa capacité de flottabilité est insuffisante pour les besoins actuels d'entretien. Dès lors, il est régulièrement nécessaire de faire appel à des entreprises privées externes pour la réalisation de l'entretien courant (pose de bouées, entretien léger des chaînes, etc.), alors que ces travaux pourraient être réalisés en interne.

D'entente avec le garde port, le modèle choisi garantira les multiples interventions dans les différents ports. L'embarcation de travail sera équipée d'une grue, d'une cadène de levage (anneau de levage) avant et arrière et d'un kit volant avec câble.

4.6 Eclairage public historique

Les 4 candélabres-luminaires du port de Plaisance de style « nouille » datant de la fin du 19^{ème}, début du 20^{ème} siècle, servant à l'éclairage public des accès au débarcadère et au port, présentaient en 2018 des défauts majeurs dans leur structure. Pour des raisons évidentes de sécurité, ceux-ci ont été déposés et sont soigneusement entreposés à la voirie depuis le 5 juin 2018. Entretemps, une installation provisoire fixée sur la structure porteuse de la passerelle a permis de garantir l'éclairage public de cette zone. Cette installation a été déposée avec le retrait de la passerelle. Avec la rénovation de la passerelle, les 4 points lumineux doivent ainsi être remis à leur emplacement d'origine.

En 2020, nous avons vérifié auprès de M. Nappi (historien, Vevey) et de la DGIP Vaud (Direction générale des immeubles et du patrimoine) l'inscription de ces candélabres au patrimoine historique avec obligation de maintien et de restauration. La réponse reçue correspond en tout point à la détermination de cette même instance pour la conservation de la passerelle historique. Ces 4 candélabres font partie de l'ensemble des ouvrages du « débarcadère, port de Plaisance et quais » classé en note 3 sur 7 au recensement architectural du Canton de Vaud. Ils font également partie du périmètre ISOS des Rives du lac avec promenades publics avec objectif de sauvegarde de code a. Pour rappel, la catégorie d'inventaire « a » indique qu'il s'agit d'une partie indispensable du site construit. C'est donc un objet intéressant au niveau communal et méritant d'être conservé. La DGIP du canton de Vaud nous a ainsi confirmé qu'une rénovation favorisant la réparation des éléments existants est fortement recommandée.



Candélabre historique avec dégâts structurels et au support

Les travaux de restauration et de modernisation de ces 4 candélabres consistent principalement à la réparation des socles en granit, au traitement complet des mâts historiques en fonte et leur nouvelle fixation sur les socles, aux travaux d'alimentation électrique et à la fourniture de nouvelles têtes lumineuses LED adaptées au style historique.

Les têtes lumineuses existantes en 2018 étaient des sources lumineuses LED. Elles ont été réutilisées ailleurs. De nouvelles sources lumineuses LED de même puissance seront installées et mieux adaptées au style d'époque. Le type de mât et la configuration du lieu ne permettent pas de procéder à une gestion dynamique de ces 4 points lumineux. Dès lors, aucune économie n'est attendue pour cette installation et une demande de subventionnement par le FEDD n'est donc pas possible. Afin de limiter la pollution lumineuse, le choix final des têtes et de leur optique sera basé sur les recommandations pour la prévention des émissions lumineuses de l'OFEV (plan en 7 points).

4.7 Travaux d'entretien connexes

D'autres travaux connexes d'entretien du port de moindres importances sont également envisagés par opportunité. Ceux-ci consisteront à un rafraîchissement de la balustrade du port par un traitement anticorrosion et l'application d'une nouvelle peinture et d'un réaménagement des armoires de rangements. Ces travaux permettront d'augmenter la durée de vie de ces éléments secondaires qui présentent par endroit de la corrosion avancée.

4.8 Coût des travaux

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), un appel d'offres en gré à gré pour les marchés des services a été lancé. Les adjudications seront prononcées sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent préavis.

Equipements du port de Plaisance

Remplacement des pontons	Fr.	200'000.-
Rénovation des installations électriques	Fr.	135'000.-
Eclairage du port de Plaisance	Fr.	115'000.-
Alimentation en eau potable et adaptations des balises	Fr.	30'000.-
Eclairage public historique	Fr.	60'000.-
Embarcation de travail	Fr.	50'000.-
Travaux connexes	Fr.	50'000.-
Divers et imprévus	Fr.	<u>40'000.-</u>
Total des équipements	Fr.	680'000.-

4.9 Calendrier

Les travaux de remplacement des pontons auront lieu durant la période d'activité creuse du port de Plaisance et des quais, à savoir durant l'hiver 2022-2023. Le but est de mettre en fonction ces nouveaux équipements en parallèle à la passerelle pour la période de Pâques 2023 correspondant au démarrage de l'horaire estivale de la CGN.

Comme il est de coutume pour ce type de réalisation, les riverains, les utilisateurs et toutes les personnes qui seront impactés dans le cadre de ces travaux seront avertis personnellement et/ou par un affichage d'informations apposés aux endroits stratégiques. En cas de chantiers à proximité, les travaux seront coordonnés. Si un usage doit être modifié, les parties concernées seront impliquées dans la recherche de solutions.

5. Aspects financiers

5.1 Montant total du préavis

Passerelle du débarcadère	Fr.	925'000.-
Equipements du port de Plaisance	Fr.	<u>680'000.-</u>
TOTAL TTC	Fr.	<u>1'605'000.-</u>

5.2 Plan des investissements

Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont inscrits au Plan des investissements dans le chapitre "Objets à engager" sous « Port de Plaisance et débarcadère » pour le montant de Fr. 900'000.-.

La différence de prix entre les montants inscrits au Plan des investissements et projetés dans le cadre du présent préavis peuvent s'expliquer pour plusieurs raisons ci-dessous :

- 1) Lors de la rédaction du Plan des investissements, le projet de réhabilitation de la passerelle et les montants nécessaires n'étaient pas connus. Une estimation des interventions sur les fondations et sur l'entretien standard de la passerelle était estimée à Fr. 350'000.-. Le projet, les investigations complémentaires lors du levage de la passerelle, la réception des offres diverses ont considérablement augmenté les montants. De manière plus générale, le préavis concernant le diagnostic des ouvrages d'art de la Ville de Vevey permettra à l'avenir de mieux prévoir les futurs frais de remplacement des ouvrages.

- 2) L'embarcation du garde-ports était initialement inscrite dans le chapitre « Objets à engager » sous « Véhicules - Renouvellement parc véhicules et machines ».
- 3) L'éclairage public dit historique était également prévu de figurer dans le budget d'entretien courant en 2023.

En conclusion, pour une meilleure compréhension générale, il est apparu plus judicieux de traiter tous les éléments en lien avec le port comme un ensemble à réaliser dans le cadre d'un seul et même projet.

		Prévu au Plan des investissements	Coût réel des travaux projetés
Réhabilitation de la passerelle	Fr.	350'000.-	925'000.-
Remplacement des pontons	Fr.	200'000.-	200'000.-
Rénovation des installations électriques	Fr.	100'000.-	135'000.-
Eclairage du port de Plaisance	Fr.	120'000.-	115'000.-
Alimentation en eau potable	Fr.	30'000.-	30'000.-
Eclairage public historique	Fr.		60'000.-
Embarcation de travail	Fr.		50'000.-
Travaux connexes	Fr.	50'000.-	50'000.-
Divers et imprévus		50'000.-	40'000.-
TOTAL TTC	Fr.	900'000.-	1'605'000.-

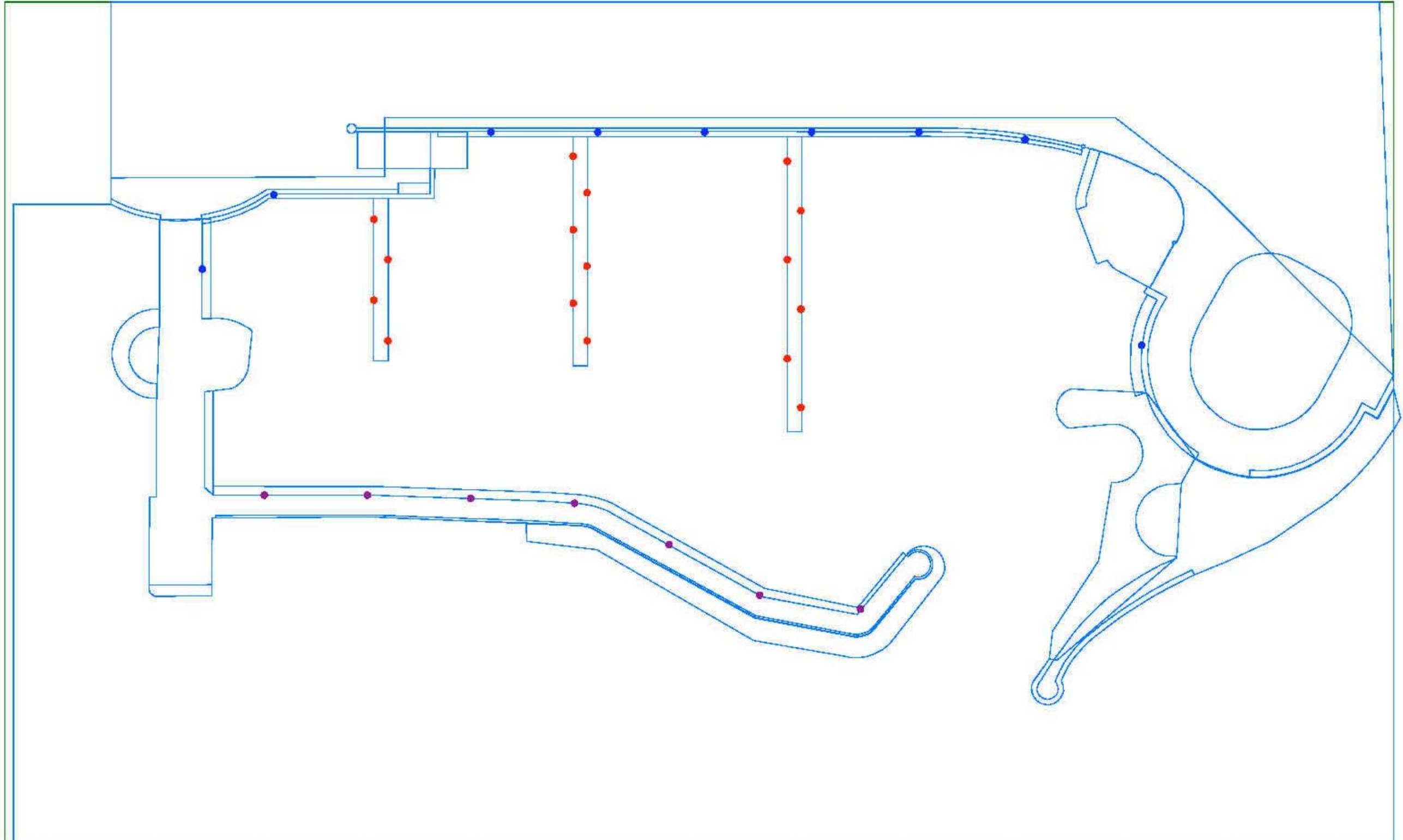
5.3 Financement

Le financement de ces investissements sera assuré par la trésorerie courante.

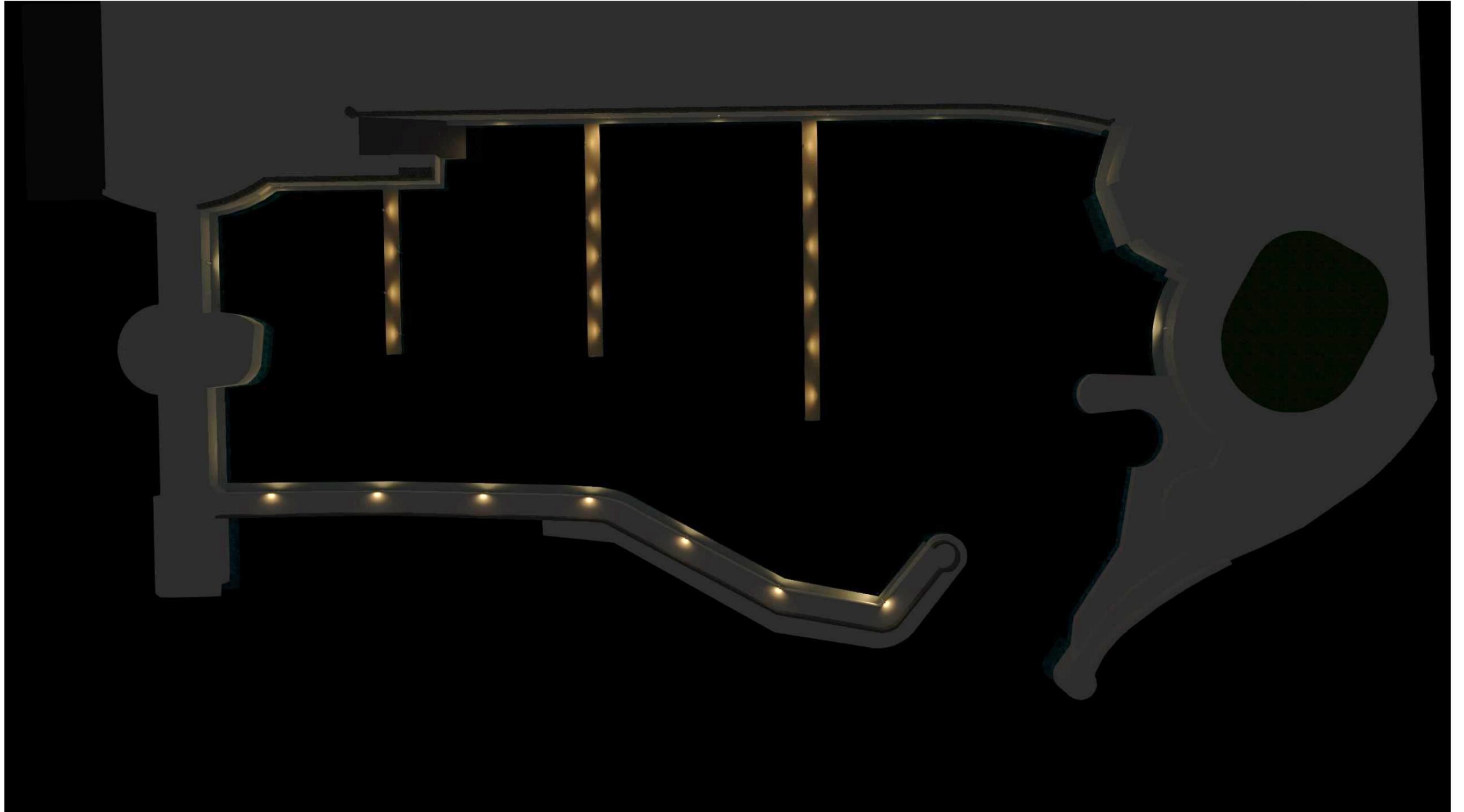
5.4 Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de Fr. 1'605'000.- demandé par le présent préavis par un amortissement annuel de Fr. 80'250.- pendant 20 ans.

Situation



Situation du rendu lumineux



Situation

